



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr site :
<http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité technique du 3 juillet 2015

Ce comité technique s'est tenu dans l'urgence : il fallait acter le recours de la DiSI à l'apprentissage en septembre.

La CGT a lu une déclaration liminaire disponible sur notre site.

Tableau de bord de veille sociale – TBVS pour les intimes : ou le règne du « toujours plus »

Ce document permet d'obtenir des indications sur la situation sociale de la DiSI : nombres d'écartements, de congés de maladie, taux de demandes de mutations, ...

→ congés de maladie : toujours plus.

Nombre d'arrêts : 436 en 2012, 568 en 2013, et 748 en 2014.

Nombre de jours de congés de maladie : 3.590 en 2012, 6065 en 2014 !

Les services de CID semblent particulièrement touchés par cette augmentation.

Ce phénomène est général dans la fonction publique, et comme la CGT l'a souligné dans sa déclaration liminaire, n'est pas liée à la fin de la journée de carence.

Le DiSI souligne pour l'expliquer les conséquences du vieillissement des agents, et évoque des situations particulières et personnelles qui ont pu peser sur les chiffres.

La CGT partage ce constat, mais souligne les effets délétères d'une part, des réformes successives des retraites, qui ont conduit les agents à poursuivre leur carrière au-delà des 60 ans, avec pour certains des conséquences importantes sur la santé, et d'autre part, des suppressions d'emplois, qui conduisent à un mal-être et des burn-out de plus en plus répandus dans nos services.

→ Nombre d'heures écartées : toujours plus.

Nous sommes passés de 1127 heures en 2013 à 1526 heures en 2014, soit près de l'équivalent d'un temps plein (1607 heures) ! Là aussi, les CID sont particulièrement touchées (1000 heures écartées en 2014).

La direction évoque des situations personnelles, dont certaines ont été réglées depuis, le nombre d'heures devrait selon elle diminuer l'an prochain.

Par ailleurs, il apparaît que certains collègues de CID – SIL préfèrent en cas de déplacements finir leurs tâches et rentrer plus tard, plutôt que de revenir le lendemain. Il semble que dans ce cas les heures sont récupérées, même si cela se fait pour certains services dans des conditions moins favorables qu'avant la fusion (les heures tardives ne font plus l'objet d'une compensation supérieure). La direction n'a pas été en mesure de donner la répartition entre ces heures récupérées et celles qui sont données par les agents à l'administration, pour solde de tout compte, et qui s'apparentent à du travail gratuit.

La CGT considère qu'il y a là aussi une conséquence des suppressions d'emplois sur nos services.

→ Taux de demande de mutations : toujours plus.

Ce taux (rapport entre le nombre d'agents demandant leur mutation et le nombre total d'agents) a doublé entre 2012 et 2014, pas d'explication de la Direction.

→ Nombre de jours de congés/RTT mis sur le compte épargne temps : toujours plus.

Il est passé de 1410 à 1765 entre 2012 et 2015. La direction y voit l'effet d'une épargne supérieure de la part des collègues partant prochainement à la retraite, mais n'y-a-t-il pas aussi des collègues qui par surcharge de travail n'ont pas le temps de prendre leurs congés ?

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et PAP (plan d'action prévention)

Ce document avait été approuvé en CHS-CT, les organisations syndicales soulignant les réponses insuffisantes apportées en matière de risques psycho-sociaux. La CGT a rappelé que pour elle, la seule solution pour les combattre efficacement passe par l'adéquation des emplois aux charges de services.

Recrutements d'apprentis à la DISI Ouest : Valls décide, la DiSI trime dans la précipitation

Le Premier Ministre a décidé au printemps le recrutement par l'état de 4.000 apprentis à la rentrée, et de 6.000 en 2015. La DGFIP y contribue à hauteur de 200 places cette année, et la DiSI Ouest de 3 ou 4 (on ne sait pas encore!) au 1er septembre. Pour la DiSI, seuls les ex-DIT seront concernés.

Les jeunes seront employés pour une durée d'un an au maximum.

La CGT, qui n'est pas défavorable à l'apprentissage de manière générale, reste très critique sur cette opération qui s'apparente surtout pour elle à de la communication et s'interroge :

- sur l'intérêt pour l'apprenti de travailler un an dans nos services, sans pouvoir être recruté ensuite. Dans le privé, l'apprentissage permet souvent un pré-recrutement, ce ne sera pas le cas chez nous.
- sur les conditions d'accueil des jeunes. Les maîtres d'apprentissage, qui ont été désignés après « concertation » (laquelle: en tout cas, pas avec la CGT), auront-ils le temps d'assurer le tutorat ? La demie-journée ou la journée de formation qui leur sera dispensée paraît bien insuffisante pour acquérir des compétences pédagogiques.
- Sur les conséquences de l'accueil sur les services, alors qu'ils sont déjà surchargés et qu'il y a déjà de l'écroulement !
- Sur les conditions de travail des apprentis
- Et plus généralement, sur la précipitation dans laquelle se monte cette opération.

Le DiSI a convenu que tout n'est pas finalisé et qu'« on apprend ». Le coût de l'accueil des apprentis pour les services n'est pas chiffré.

Inscription au vivier pour la centrale : selon que vous serez chanceux ou malchanceux ...

Cette problématique touche particulièrement les Nantais, puisque, dans la même ville, dans les établissements de statut centrale (Tour Bretagne et service des retraites de l'Etat), on peut faire le même travail que dans les ESI avec un paie supérieure ! Sans compter l'aspect géographique, ces établissements étant bien accessibles en transports en commun et – pour le SRE - proche de l'ancien DIT. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux collègues postulent pour figurer dans le vivier.

Le DiSI reconnaît donc qu'il émet des avis négatifs sur le dossier des collègues pour les bloquer un certain temps – avis portant sur les nécessités de service - sans pouvoir donner un délai au-delà duquel il les laisse partir. Il a néanmoins consenti à communiquer l'avis donné aux agents concernés et souligné qu'il comprend le ressenti des collègues.

La CGT est pour sa part opposée aux affectations au profil, telles qu'elles existent dans ces services. Dans l'état actuel, elle considère que les agents ne doivent pas être bloqués. Surtout, les règles du jeu doivent être clairement affichées et être les mêmes pour tous pour éviter le sentiment d'arbitraire qui prédomine.

CID de Rennes

Deux agents de la CID sont actuellement en poste sur la DIRCOFI, mais l'un d'entre eux part en septembre. Il ne sera pas remplacé, mais, nous informe le DISI, son poste ne sera pas supprimé et l'emploi sera juste vacant ... Avant d'être supprimé en janvier. (Cela, c'est la CGT qui le dit !)

Besoin d'emplois systèmes à Nantes Coulongé

Les tâches de développement en nouvelles technologies nécessitent des compétences systèmes avérées, et des collègues sont affectées sur ces tâches ... mais sans toucher la prime PSE.

Le DiSI indique qu'un projet d'organisation est à l'étude, mais qu'on n'est pas dans la logique de créer des emplois de PSE dans un ESI de développement.

La CGT conteste cette position, considérant qu'il faut répondre aux besoins, et qu'il n'est pas plus choquant d'avoir des équipes systèmes dans un ESI de développement qu'une cellule de développement dans un ESI d'exploitation.

La CGT se tient à votre disposition pour tout complément et pour relayer les sujets que vous souhaitez voir évoqués lors du comité technique de septembre.

Vos élus : Mathieu Nivet ; Thomas Pawlak ; Yvic Kergroac'h